

LA CONFERENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES DE BRETAGNE recrute son

DELEGUE REGIONAL

Sous la responsabilité du Président de l'Association, le/la délégué(e) régional est chargé(e) de la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) de Bretagne. Il/elle assure la conduite de l'activité des missions principales de l'Association.

Missions:

- ◆ mettre en œuvre le projet de la CPCA Bretagne tel que défini par ses membres lors des diverses réunions statutaires
- ◆ favoriser les initiatives et activités régionales et locales qui concourent à sa réalisation.

Fonctions principales :

- ◆ traiter les informations nécessaires au pilotage stratégique de l'ensemble ;
- ◆ coordonner l'activité administrative et financière de l'association (organisation générale, gestion sociale, budget et suivi financier, contrôle programmation et planification des actions, organisation et fonctionnement, gestion des adhésions, organisation des réunions statutaires et techniques...);
- ◆ assumer par délégation du conseil d'administration et/ou du Président la responsabilité et le rôle de représentant de l'association auprès des pouvoirs publics, des partenaires, des médias et de toute autre structure à laquelle l'association peut juger nécessaire de s'adresser ;
- ◆ animer et mobiliser les acteurs et développer les ressources humaines dont il/elle a la responsabilité ;
- ◆ développer les relations partenariales.

Profil du candidat :

- ◆ Formation supérieure bac+4
- ◆ Expérience d'encadrement d'équipe et de management de projet.
- ◆ Expérience de la gouvernance associative.
- ◆ Capacité à travailler dans un contexte multipartenarial.
- ◆ Sens social et goût prononcé pour la solidarité.
- ◆ Polyvalent(e), autonome, avec des capacités d'adaptation et d'initiative.
- ◆ Savoir utiliser les techniques modernes de communication.

Conditions :

- ◆ CDI basé à Rennes, déplacements dans la région et à Paris;
- ◆ Statut de cadre autonome avec forfait journée (215 jours travaillés sur l'année) relevant de la convention collective de l'Animation
- ◆ Rémunération, fonction de l'expérience et des prétentions salariales du candidat.

Candidature :

Clôture 30 août 2010, avec une prise de fonction dès que possible.

Adresser lettre de motivation et CV à l'attention de

Pascal GILBERT, Secrétaire Général de la CPCA
Fédération des Œuvres Laïques des Côtes d'Armor
89 boulevard Edouard PRIGENT - 22000 SAINT BRIEUC